

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

« Régie interne des séances du conseil »

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham que le règlement No 848-24 intitulé règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a été adopté à la séance ordinaire du 2 décembre 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement cité ci-dessus peut s'adresser à la soussignée au 233, chemin Yamaska à Saint-Germain-de-Grantham aux heures régulières d'ouvertures du bureau municipal.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 5^e jour du mois de décembre 2024.



Julie Galarneau, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 5^e jour du mois de décembre 2024 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de décembre 2024.



Julie Galarneau, directrice générale